



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 31 mars 2014, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Requête de locaux par l'Harmonie de Colombier et éclaircissements du Conseil communal par rapport aux diverses solutions envisageables

Le Président du Conseil général, **M. François Gubler**, salue l'assemblée.

### 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 28 conseillers généraux.

11 sont excusés : Mmes Céline Donzé et Valérie Schindler et MM. Mathias Bauer, Daniel Bena, Yvan Calderon, Jean-Marie Coste, Yann Decnaeck, Christian Huguenin, Fred Eric Moulin, Olivier Steiner et Olivier Thiébaud.

2 sont absents : MM. Sylvain Ischer et Marc Vuilliomonet.

Conseil communal in corpore.

### 2. Requête de locaux par l'Harmonie de Colombier et éclaircissements du Conseil communal par rapport aux diverses solutions envisageables

**M. François Gubler** donne tout d'abord lecture d'une lettre de M. Yann Decnaeck, excusé ce soir, qui exprime sa position quant à la convocation à cette séance. M. Decnaeck est d'avis que la convocation aurait dû émaner du bureau du Conseil général et non du Conseil général lui-même. Il espère que les signataires de la lettre adressée au président demandant la convocation d'une séance urgente ont bien été identifiés. Il juge la tenue d'une séance du Conseil général disproportionnée et inutilement dispendieuse. Il estime que les signataires auraient pu obtenir les réponses souhaitées en adressant une lettre au Conseil communal.

M. Gubler cite les noms des 13 conseillers généraux signataires de la lettre : il s'agit de Mme et MM. Evelyne Staub, Philippe Du Pasquier, Patrice Blanc, Hugues Scheurer, Christian Huguenin, François Burgat, Dario Florey, Mauro Vida, Philippe Egli, Jean-François Künzi, David Fischer, Christophe Bissat et Norman Amiet.

Parole est donnée à la présidente du Conseil communal, **Mme Marie-France Matter**, qui présente l'historique du dossier.

En date du 4 février 2014, Mme Matter et des représentants de l'Harmonie sont convoqués par M. Jaques Magnin, chef du SSCM, qui confirme que les locaux vont être récupérés par l'Etat au 30 juin 2014. Suite à cet entretien, Mme Matter propose à M. Jacques-Alain Frank de visiter les locaux des Mûriers, en l'informant que, « peut-être, dans un certain avenir », les sapeurs-pompiers déménageraient à Bôle. Elle demande donc à M. Hubert Vermot de faire visiter les locaux, en précisant qu'en aucun cas le Conseil communal ferait déménager les pompiers pour que le local soit libéré pour la fanfare.

Le 10 février 2014, l'Harmonie adresse un courrier au Conseiller d'Etat Alain Ribaux pour solliciter un rendez-vous.

Le 17 février 2014, M. Ribaux répond à ce courrier en demandant à l'Harmonie d'examiner d'autres alternatives avec le Conseil communal de Milvignes, sans entrer en matière sur la demande de rendez-vous.

Le 20 février 2014, Mme Matter reçoit de M. Jacques-Alain Frank un rapport de reconnaissance et d'analyse pour un futur local.

Le 27 février 2014, Mme Matter accuse réception de ce rapport par courriel, en précisant que « à ce jour, il n'est pas envisagé que les SP de Bôle-Colombier quittent leur caserne ».

Le 5 mars 2014, des représentants de l'Harmonie sont reçus par les conseillères communales Marie-France Matter et Josette Schaer, lesquelles se voient présenter, malgré le courriel de Mme Matter du 27 février, des plans détaillés des transformations et aménagements futurs. Lors de cette même entrevue, Mmes Matter et Schaer apprennent de M. Jacques-Alain Frank que l'ECAP lui a confirmé que les locaux seraient rapidement disponibles.

Le 11 mars 2014, le Conseil communal adresse un courrier à l'Harmonie et un courriel d'information aux membres du Conseil général avec copie de ce courrier.

Le 20 mars 2014, le Conseil communal adresse un courrier au Conseiller d'Etat Alain Ribaux pour lui demander un report de la libération des locaux.

Le 28 mars 2014, M. Ribaux adresse sa réponse par courriel exprimant ses regrets quant à la situation provoquée par la décision du Conseil d'Etat et les délais imposés.

**Mme Marie-France Matter** répond ensuite aux demandes d'information requises dans la lettre signée par les 13 conseillers généraux, soit concernant l'implantation du SIS dans le district de Boudry et ses besoins en locaux, la place, dans ce dispositif, des locaux actuels du service du feu des Mûriers et leurs possibilités de réaffectation et l'aide concrète que le Conseil communal va apporter à l'Harmonie de Colombier.

15 communes sur 22, dont la Ville de Neuchâtel, doivent accepter l'adhésion au syndicat et la mise en application du règlement. Aujourd'hui, il est impossible de dire ce qu'il adviendra de la réaffectation des locaux sur Milvignes suite à cette mise en application.

Le Conseil communal a reçu, à sa demande, quelques propositions de locaux et l'Harmonie sera rencontrée pour refaire un état des lieux et lui communiquer ces propositions, qui sont : CPMB (halle de gymnastique ou halle des constructeurs de route), Aula de Cescole, salle de paroisse de Bôle, cercle catholique de Colombier et locaux chez M. Thiébaud à Bôle.

**M. Robert Gygi (La Grappe)** reconnaît que l'Harmonie est une société active et très appréciée dans la commune. Lui-même est membre de soutien. Il doute cependant que le fait de convoquer le Conseil général est la bonne solution pour trouver des locaux. Il est d'avis que le Conseil communal et la Commission culture, loisirs et sports ont essayé de trouver des solutions. Les conseillers généraux ont en outre été sollicités par courriel pour savoir s'ils avaient connaissance de locaux disponibles. Le rapport transmis par l'Harmonie est bien fait et complet, mais la conclusion quant au local des Mûriers est utopique, car le local des sapeurs-pompiers n'est pas disponible actuellement et

des années vont encore certainement s'écouler jusqu'à ce qu'il le soit. Le Conseil communal a en outre peut-être d'autres visions quant à l'utilisation de ces locaux. D'autre part, des locaux de cette dimension ont une valeur locative mensuelle de plusieurs milliers de francs. Aucun commentaire à ce sujet n'a été fait dans le rapport. La convocation d'une séance du Conseil général pour cet unique sujet mobilise des conseillers généraux déjà bien sollicités et est certainement onéreuse, compte tenu notamment du travail et de la participation de l'administration et des jetons de présence.

**M. Yann Noirjean (PLR).** La démarche de l'Harmonie auprès de la commune est parfaitement légitime. En effet, bien que la mise à disposition de locaux ne soit pas une obligation, il est normal que les autorités évaluent les possibilités de son parc immobilier, car il leur tient à cœur de soutenir les sociétés locales. Par contre, il n'appartient pas aux autorités de trouver des solutions envisageables, mais aux sociétés concernées de les imaginer et de discuter de leur faisabilité avec leurs différents partenaires, publics ou privés. Dans ce cadre, la commune a toutefois le devoir, si elle est sollicitée, d'apporter son soutien pour faciliter les discussions. Concernant les Mûriers, des espoirs disproportionnés ont été créés sur la base d'informations erronées, communiquées par des personnes n'ayant pas le pouvoir de décision, ce qui a engendré énormément de frustrations et peut donner l'impression que les autorités prennent le dossier à la légère ou font preuve de mauvaise volonté, ce qui n'est pas le cas.

**M. Jean-François Künzi (PS)** trouve les explications du Conseil communal un peu courtes. Il attendait des réponses précises aux trois questions posées dans le courrier, car il circule toutes sortes de bruits dans la commune. Il reste donc sur sa faim.

**M. Robert Gygi (La Grappe)** estime que le Conseil communal a expliqué ce qu'il en est et ne voit pas ce qui peut être dit de plus : les locaux ne sont pas libres, on ne trouvera pas de solution ce soir et le Conseil général était déjà au courant. Il y aura toujours des ragots dans le village.

*Suspension de séance de 10 minutes suite à la demande de M. Hugues Scheurer (PLR).*

**M. Nicolas Grosjean (PLR).** La demande des signataires de la lettre n'allait pas plus loin que de demander au Conseil communal de chercher des solutions, ce que celui-ci a déjà fait et fera encore. Il est vrai qu'il y a une situation d'urgence pour l'Harmonie ; aussi, il serait bien de mettre en place une *task force*. Concernant ce genre de problème, il n'appartient pas au Conseil général de trouver des locaux, d'établir une stratégie ou d'évaluer les possibilités, mais à l'Harmonie, avec l'aide de partenaires, comme le Conseil communal, l'administration, le Canton, les partis, parmi lesquels certaines personnes sont certainement prêtes à donner du temps. Il faut maintenant oublier les Mûriers.

**M. Hugues Scheurer (PLR)** se dit déçu des réponses apportées par la présidente du Conseil communal et souhaite que la responsable du dicastère de la sécurité publique apporte, de manière plus approfondie, les réponses aux questions qui ont été posées.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** suit le dossier des sapeurs-pompiers depuis quelques années. Une loi est passée au Grand Conseil l'année dernière et le Canton doit réorganiser les pompiers. Pour notre région, un grand nombre de séances a été nécessaire, car elle inclut tout le Littoral d'est en ouest, y compris la Ville de Neuchâtel. Il y a eu beaucoup de débats quant à l'organisation probable d'un syndicat, solution qui a finalement été retenue. Le projet sera soumis au Conseil général du 13 mai. Le principe de ce syndicat est qu'il est composé d'un comité exécutif de 5 membres, avec 1 représentant de la Ville et, idéalement, 2 représentants de l'est et 2 de l'ouest, la présidence étant attribuée à Neuchâtel. Sur les 22 communes concernées, 15 communes doivent accepter, dont la Ville. Si ce nombre n'est pas atteint, le Conseil d'Etat imposera l'organisation des sapeurs-pompiers sur le Littoral. Une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est à espérer, pour autant que toutes les communes arrivent à présenter le projet à leurs législatifs. L'ECAP chapeaute ce projet, dans lequel sont prévus trois départs feu, La Béroche, Cortaillod et Rochefort, ce qui effectivement supprimerait le départ depuis Colombier. Mais Rochefort ne dispose pas de locaux

adéquats. Une alternative est donc recherchée. En conséquence, les sapeurs-pompiers sont aux Mûriers en tout cas jusqu'à la fin de l'année et le Conseil communal n'a pas encore statué sur l'affectation des locaux. Des propositions seront présentées au Conseil général.

**M. Philippe Bärfuss (PS).** Le Canton a décidé que l'Harmonie devait quitter les lieux en juin, mais n'y a-t-il pas un délai à respecter quand des locaux sont occupés depuis un certain nombre d'années. D'autre part, pourquoi y a-t-il une telle urgence. N'est-il pas possible de demander une prolongation au Canton.

**Mme Marie-France Matter (CC)** précise qu'il n'y a pas de bail à loyer qui lie l'Harmonie à l'Etat. Les locaux étaient mis à disposition à bien plaisir. L'Etat demande de quitter les lieux au 30 juin, car des travaux et des transformations sont prévus dans le bâtiment pour accueillir la police de la Ville de Neuchâtel fin 2014.

La parole n'étant plus demandée, **la séance est levée à 20h45.**

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

F. Gubler

Ph. Egli